



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 110 de l'ordre du jour provisoire*

Environnement et développement durable

État d'avancement des préparatifs de l'Année internationale de l'eau douce, 2003

Rapport du Secrétaire général**, ***

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 55/196 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2000, dans laquelle celle-ci a proclamé l'année 2003 Année internationale de l'eau douce, invité le Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination à servir d'instance de coordination pour l'Année et invité le Sous-Comité à formuler des propositions préliminaires pertinentes qu'elle examinerait à sa cinquante-sixième session concernant les actions pouvant être menées à tous les niveaux, selon qu'il conviendrait, notamment les sources possibles de financement. Il décrit les activités, initiatives et prises de contact qui pourraient être envisagées aux niveaux international, national et local, et donne quelques exemples de ce qui pourrait être fait à l'échelle internationale et nationale pour mobiliser des fonds. Il examine également les domaines qui seront à privilégier au cours de l'Année et fait des propositions concernant de nouvelles mesures à prendre pour préparer l'Année.

* A/56/150.

** Le rapport a été retardé du fait que les préparatifs de l'Année internationale de l'eau douce n'ont débuté que fin juin 2001.

*** Le rapport a été établi par le Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination en sa qualité d'instance de coordination pour l'Année internationale de l'eau douce. Le statut du Sous-Comité est actuellement examiné dans le cadre de la réforme générale des mécanismes du Comité administratif de coordination. Les activités relatives à l'Année internationale de l'eau douce seront menées par les entités compétentes du système des Nations Unies, en collaboration avec des gouvernements, le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Généralités	4-7	3
III. Mécanismes institutionnels	8-10	4
IV. Activités et initiatives internationales	11-19	4
V. Stratégie d'information	20-21	6
VI. Sensibilisation du public	22-27	6
VII. Autres publications	28	7
VIII. Aspects financiers	29-32	7
IX. Quelques résultats escomptés	33	8
X. Étapes suivantes	34	8

I. Introduction

1. En proclamant l'année 2003 Année internationale de l'eau douce dans sa résolution 55/196 du 20 décembre 2000, l'Assemblée générale a engagé les États Membres, les organismes des Nations Unies et tous les autres acteurs à saisir l'occasion qu'offrirait la célébration de l'Année pour faire mieux comprendre l'importance de l'eau douce et demandé aux États Membres, aux organisations nationales et internationales, aux grands groupes et au secteur privé d'offrir des contributions volontaires conformément aux principes directeurs concernant les années internationales et les anniversaires.

2. Dans sa résolution 55/196, l'Assemblée générale a invité le Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination à servir d'instance de coordination pour l'Année et à formuler des propositions préliminaires pertinentes qu'elle examinerait à sa cinquante-sixième session concernant les activités qui pourraient être menées à tous les niveaux, selon qu'il conviendrait, notamment les sources possibles de financement.

3. Le présent rapport fait suite à cette demande. Le Sous-Comité des ressources en eau l'a établi en collaboration avec les entités des Nations Unies qui en sont membres, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales concernées.

II. Généralités

4. On est de plus en plus conscient, depuis quelques années, en grande partie grâce aux nombreuses initiatives et actions menées aux niveaux international et national, qu'il importe de mettre en valeur, exploiter et gérer les ressources en eau douce de façon durable. Le principal cadre de référence a été l'effort de grande envergure consenti pour donner suite à l'Action 21¹, programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, en particulier à son chapitre 18, « Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau ». Lors de sa dix-neuvième session extraordinaire tenue en 1997, l'Assemblée générale a confirmé ce cadre de référence dans le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (résolution S-19/2, par. 34

et 35). La dynamique créée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans le domaine de l'eau douce s'est renforcée avec la Réunion du Groupe d'experts sur les approches stratégiques de la gestion des eaux douces, tenue à Harare en 1998, et l'adoption par la Commission du développement durable de la décision 6/1 intitulée « Approches stratégiques de la gestion des eaux douces ».

5. Tout récemment, la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) a renforcé cette dynamique et lui a donné une portée accrue en fixant de façon explicite des objectifs de développement concrets pour les questions liées à l'eau douce. L'Assemblée générale s'y est engagée à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer, et à mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau en formulant des stratégies de gestion de l'eau à tous les niveaux.

6. La décision prise par l'Assemblée générale de proclamer l'année 2003 Année internationale de l'eau douce offre une occasion unique de consolider et renforcer les différentes initiatives menées jusqu'à ce jour pour protéger, exploiter et gérer de façon rationnelle les ressources en eau. Elle permet de renouveler et d'affermir l'engagement pris de poursuivre ces initiatives à tous les niveaux. La véritable difficulté consiste cependant à privilégier les mesures et politiques volontaristes qui garantissent la protection à long terme de l'eau disponible, sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif, et l'exploitation durable des ressources en eau, notamment l'assainissement. L'Année internationale offre aussi une chance de profiter du regain d'intérêt actuel pour renforcer les initiatives en cours à l'échelle internationale, notamment en vue du Sommet mondial pour le développement durable qui doit se tenir en septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). Il faut que la communauté internationale agisse de façon concertée en vue de se doter des moyens institutionnels et humains voulus pour mettre en valeur et protéger les ressources en eau douce de façon durable bien au-delà de 2003 et renforcer les capacités actuelles dans ce domaine.

7. On trouvera dans le présent rapport un certain nombre de propositions touchant le cadre institutionnel des préparatifs de l'Année ainsi qu'une description de quelques-unes des actions internationales et nationales qui pourraient être menées. On y trouvera enfin une indication des manifestations prévues d'ici à 2003, et

quelques suggestions sur la façon de relier ces manifestations aux initiatives en cours ou à venir.

III. Mécanismes institutionnels

8. Au niveau institutionnel, les organismes membres du Sous-Comité des ressources en eau du CAC examinent les questions liées à la préparation de l'Année, y compris l'adoption d'un thème général et étudient des contributions concrètes à ce sujet. Ils pousseront cet examen plus avant lors de la vingt-deuxième session du Sous-Comité qui doit se tenir du 24 au 28 septembre 2001. C'est alors qu'ils définiront plus précisément les perspectives, les objectifs et les priorités et se répartiront plus clairement les tâches. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont l'un et l'autre offert de coordonner les préparatifs du programme d'action de l'Année pour le compte du Sous-Comité.

9. Outre le Sous-Comité qui assurera la coordination interinstitutions, divers autres intervenants prendront part aux préparatifs : gouvernements, organisations non gouvernementales, associations professionnelles. On peut compter, notamment, sur la participation du Conseil mondial de l'eau, du Partenariat mondial pour l'eau et du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

10. Dans la droite ligne de sa première initiative à l'appui de l'Année internationale de l'eau douce, le Gouvernement du Tadjikistan a proposé de réunir les pays intéressés au sein d'un groupe de réflexion où ils seraient respectivement représentés par leur représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York – et dont l'objectif serait d'appuyer les stratégies de sensibilisation du public.

IV. Activités et initiatives internationales

11. Au sein du système des Nations Unies, les questions relatives à l'eau douce sont du ressort d'un certain nombre d'entités différentes. L'Année internationale de l'eau douce est une excellente occasion de renforcer et développer les contacts entre ces entités et les parties prenantes concernées à tous les échelons. Elle sert de tremplin à la promotion des activités en cours et politiques en vigueur, en particulier dans le cadre des

programmes de travail des cinq commissions économiques régionales de l'ONU, qui entretiennent chacune des liens étroits avec des responsables politiques aux niveaux interrégional, régional et national. On étudiera donc la possibilité d'organiser des ateliers nationaux de formation et de sensibilisation à l'intention de la classe politique, des organes législatifs et d'autres institutions gouvernementales clefs.

12. Le troisième Forum mondial de l'eau, grande conférence consacrée aux questions relatives à l'eau douce organisée par le Conseil mondial de l'eau et accueillie par le Gouvernement japonais, se tiendra en 2003 à Kyoto (Japon). Il réunira les savants et experts les plus éminents en matière d'eau douce, ainsi que les représentants de gouvernements nationaux, de collectivités locales et d'organisations non gouvernementales qui pourront mettre en commun savoir et information. L'organisation du Forum au cours de l'Année internationale de l'eau douce offre des possibilités de promotion réciproque et de coopération. L'Année internationale constitue en outre un cadre parfait pour la coordination et le renforcement continu des activités menées à tous les échelons à l'occasion du troisième Forum mondial de l'eau.

13. À sa sixième session en 1997, la Commission du développement durable a invité tous les organismes du système des Nations Unies à procéder à une évaluation régulière de la mise en valeur, de la gestion, de la protection et de l'exploitation durables des ressources en eau douce, et à donner une vue d'ensemble de l'état de ces ressources et des problèmes éventuels. Pour s'acquitter de cette tâche, le Sous-Comité des ressources en eau du CAC a lancé, en 1998, l'idée d'un rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde, d'où est né le Programme d'évaluation mondiale des ressources en eau, initiative interinstitutions placée sous sa surveillance, coordonnée par le secrétariat dudit Programme et hébergée par l'UNESCO. Le Programme produira l'évaluation de base servant à établir le rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde. Réunis, Programme et rapport représenteront une source d'informations et de données capitale sur lesquelles étayer les propositions relatives aux moyens de préserver et gérer les ressources en eau.

14. Le rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde, réalisation essentielle du Programme, vise à présenter tous les deux ans un état scientifique complet des ressources en eau douce de la planète. Sa première version sera présentée en septem-

bre 2002, à Johannesburg, lors du Sommet mondial pour le développement durable, et sa première édition sera disponible en mars 2003, lors du troisième Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Kyoto (Japon). Ces deux présentations permettront d'éveiller l'attention d'un vaste public et de nombreux experts et de faire une certaine publicité à l'Année internationale de l'eau douce. La première édition, en 2003, marquera un tournant important et constituera une contribution scientifique majeure du système des Nations Unies aux travaux de recherche sur l'eau douce. Chercheurs et experts ont déjà manifesté un grand intérêt pour ce rapport et fait part de leurs attentes. Sa parution comptera parmi les événements marquants de l'Année internationale de l'eau douce en ce qui concerne la sensibilisation du public. Un lien sera établi entre d'autres événements, exposés et conférences scientifiques et politiques se rapportant à l'eau douce et toutes les activités promotionnelles entourant la parution du rapport, dont ils seront partie intégrante.

15. Le Programme est complété notamment par l'Évaluation mondiale intégrée des eaux internationales actuellement en cours, coordonnée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et financée par le Fonds pour l'environnement mondial. L'Évaluation, menée à l'Université de Kalmar (Suède), est appuyée par un large éventail d'institutions scientifiques et organisations non gouvernementales qui forme un réseau de contacts précieux dans la perspective de l'Année internationale.

16. La première édition du rapport sera consacrée à un thème particulier : l'eau en Afrique. Des projets et programmes consacrés aux questions de politique générale en Afrique, notamment en ce qui concerne l'eau douce, sont en cours sous les auspices de différents organismes des Nations Unies et dans le cadre de diverses initiatives spéciales. Le Département des affaires économiques et sociales dirige un programme de coopération technique de longue durée pour la gestion intégrée des ressources en eau de la région. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le PNUE collaborent actuellement à l'organisation d'une initiative intitulée « Gestion de l'eau pour les villes africaines », et l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique a déterminé ses priorités essentielles, qui correspondent à celles préconisées dans le rapport. On s'efforcera de multiplier les liens entre ces initiatives et d'autres initiatives ou activités de l'ONU consacrées aux questions d'eau douce

dans le sens d'une plus grande cohérence. Ces mécanismes seront développés de façon à faire une large publicité aux activités de l'Année relatives à l'eau douce en Afrique.

17. L'utilisation et la gestion durables des fleuves et lacs transfrontières ont de nombreuses incidences politiques et compliquent souvent le règlement des conflits. Le PNUD, la Banque mondiale et d'autres organismes du système des Nations Unies collaborent étroitement et s'efforcent de mener des activités complémentaires à l'appui de la gestion des ressources transfrontières en eau douce et en eau de mer. Le partenariat récemment formé entre le PNUD et la Banque mondiale dans le domaine des eaux internationales a retenu le bassin du Nil comme premier domaine de collaboration, l'objectif étant de faire en sorte que les activités prévues pour aider les États riverains à mettre en valeur le Nil de manière viable et équitable soient le fruit d'une étroite collaboration entre les deux organismes. Il est indispensable en effet que le PNUD et la Banque mondiale travaillent main dans la main et que leur partenariat soit élargi à d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux, si l'on veut que les ressources communes soient exploitées de façon équitable et dans l'intérêt de tous. Il sera fortement question de ce type de partenariat et des avantages qu'il présente au cours de l'Année internationale de l'eau douce.

18. Les secrétariats des conventions pertinentes des Nations Unies (Convention sur la diversité biologique², Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique³ et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁴) et de la Convention de 1971 relative aux zones humides (Convention de Ramsar⁴) seront invités à mettre à la disposition de leurs parties des documents d'information et des brochures consacrés à l'Année internationale de l'eau douce par le biais de leurs mécanismes de distribution respectifs et, le cas échéant, à établir un lien entre leurs sites Web respectifs et le site officiel de l'Année.

19. Les réseaux de décideurs à l'échelle internationale et nationale regroupent une grande diversité de parties prenantes et parviennent à diffuser des informations à tous les niveaux. Par exemple, le dialogue qui s'est engagé sur l'eau, l'alimentation et l'environnement est une initiative menée conjointement par des protagonistes internationaux de taille comme le Fonds des Nations Unies pour l'alimentation

et l'agriculture, le PNUE, l'Organisation mondiale de la santé, la Commission internationale des irrigations et du drainage, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le Conseil mondial de l'eau et le Partenariat mondial pour l'eau. Placé sous l'égide de l'International Water Management Institute (Institut international de gestion de l'eau), il vise à promouvoir un consensus mondial parmi les principales parties intéressées par les questions d'irrigation, d'environnement et de développement rural sur le rôle des futurs besoins en eau des pays en développement aux fins de la production alimentaire et de la préservation de leur milieu naturel. Les prochaines réunions et activités connexes seront liées à l'Année et aux manifestations y ayant trait et en assureront la promotion.

V. Stratégie d'information

20. Il importe au plus haut point de développer et renforcer la collaboration, la coopération et les échanges d'information pour bien préparer l'Année internationale de l'eau douce et réaliser ses objectifs. Une stratégie d'information sera formulée par le Département des affaires économiques et sociales et celui de l'information du Secrétariat en coopération avec divers gouvernements et organisations non gouvernementales. Le Sous-Comité des ressources en eau veillera, en étroite collaboration avec le Comité commun de l'information des Nations Unies, à la qualité des documents d'information et des dossiers destinés aux médias à l'occasion de l'Année et s'assurera que ce matériel est bien diffusé à tous les niveaux. La stratégie consistera notamment à trouver un logo pour illustrer l'Année et à le faire connaître; à préparer des documents d'information, des brochures et des dossiers à l'intention des médias; à concevoir du matériel pédagogique pour les établissements scolaires; à préparer des cassettes vidéo et des documentaires; à établir un site Web officiel. Des séances préliminaires de « remue-méninges » et des réunions préparatoires sur les stratégies d'information et les perspectives de mobilisation de fonds ont été organisées.

21. L'utilisation et la gestion durables des ressources en eau doivent être envisagées dans le contexte d'autres initiatives de l'ONU et manifestations organisées sous son égide, telles les années internationales. L'Année internationale de la montagne et celle de l'écotourisme prévues en 2002 comportent notamment des activités visant à protéger les ressources naturelles

en général et les aspects liés à l'eau en particulier. Le Sous-Comité des ressources en eau travaillera en étroite collaboration avec les responsables des programmes d'activités des années internationales qui seront célébrées en 2002.

VI. Sensibilisation du public

22. Depuis quelques années, les questions relatives aux ressources en eau douce ont bénéficié d'une attention politique accrue et d'un rang de priorité élevé sur le plan international comme en témoigne le grand nombre de conférences internationales et nationales tenues ou prévues à ce sujet. Ces rencontres offrent une excellente occasion de promouvoir l'Année internationale de l'eau douce au-delà de 2003. La stratégie d'information tirera parti de ces manifestations en inscrivant l'Année à l'ordre du jour de conférences importantes comme :

a) Colloque annuel de Stockholm sur l'eau, 12-18 août 2001;

b) Colloque interrégional sur la prévention des catastrophes d'origine hydrique et les capacités d'intervention, Bangkok, 27-31 août 2001;

c) Vingt-deuxième session du Sous-Comité des ressources en eau du CAC, Genève, 24-28 septembre 2001;

d) Conférence internationale sur l'eau douce, organisée à Bonn, 3-7 décembre 2001 à l'invitation du Gouvernement allemand;

e) Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), septembre 2002;

f) Troisième Forum mondial sur l'eau, qui se tiendra à Kyoto (Japon) en mars 2003, sous l'égide du Conseil mondial de l'eau et à l'invitation du Gouvernement japonais.

23. Plusieurs initiatives ambitieuses visant à mieux sensibiliser le public et à fournir des informations vitales sur des questions liées aux ressources en eau douce seront lancées en collaboration avec des organismes à but non lucratif. Des messages concernant la gestion, la conservation et la protection des ressources en eau douce pourraient ainsi être diffusés dans le cadre d'expositions pédagogiques organisées dans des musées; d'émissions de télévision et de radio (chaînes

publiques ou stations); de films documentaires; de livres d'enfants et de programmes scolaires. On envisage d'établir avec le concours d'éventuels donateurs un prix de l'Année internationale de l'eau douce pour récompenser les initiatives de sensibilisation particulièrement remarquables.

24. Le South Street Seaport Museum, à New York, en partenariat avec la société de production télévisée Swynk Productions d'Amsterdam (Pays-Bas), envisage d'organiser dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de l'eau douce une exposition pédagogique, qui fera appel à des images de la Swynk et des porte-parole pour présenter la complexité de la crise de l'eau douce et la nécessité impérieuse d'y porter remède à l'échelle mondiale en réexaminant les politiques en vigueur, en gérant les ressources en eau de façon rationnelle, en assurant la conservation et en faisant appel à des techniques novatrices.

25. L'exposition pourrait être conçue sous la forme d'une exposition itinérante qui ferait le tour des musées à travers le monde. Elle devrait en principe être assortie d'un catalogue d'activités éducatives que les enseignants locaux pourraient adapter aux programmes d'études, avec des éléments audiovisuels. Un documentaire télévisé d'une durée de six heures conçu par Swynk a été produit pour le Public Broadcasting System et diffusé aux États-Unis; une série de 13 heures et demie a été produite pour la télévision européenne. Grâce à ses contacts avec des entités comme le Conseil international des musées, le Congrès international des musées maritimes et d'autres organismes publics et privés, le partenariat South Street Seaport Museum/Swynk Productions pourrait commercialiser l'exposition et ses programmes auprès de musées maritimes, de musées d'histoire naturelle, d'aquariums et d'autres établissements d'enseignement soucieux de sensibiliser leur public aux questions cruciales qui se posent à l'échelle internationale en matière d'eau douce.

26. Les émissions de télévision et de radio sont de précieux atouts en matière de sensibilisation du public et de communication car ils touchent une vaste audience. L'ONU pourrait, en coopération avec des sociétés de production télévisée telles que Swynk, produire plusieurs reportages et documentaires ainsi que du matériel pédagogique et les diffuser tout au long de l'Année.

27. L'organisation non gouvernementale Gender and Water Alliance, basée aux Pays-Bas auprès du Centre international de l'eau et de l'assainissement, travaille actuellement en coopération avec le secrétariat du troisième Forum mondial de l'eau et le Partenariat mondial pour l'eau ainsi que plusieurs pays donateurs intéressés, à la production d'une série de livres d'enfants consacrés au problème de l'eau. Ces ouvrages, qui visent à sensibiliser les enfants et les enseignants, pourraient être utilisés à des fins éducatives dans les établissements scolaires et seront mis en vente dans les librairies du monde entier. Le lancement de la série est prévu pour le début du printemps 2003, avant la tenue du troisième Forum mondial de l'eau et servira à promouvoir l'Année.

VII. Autres publications

28. Plusieurs magazines importants des Nations Unies ainsi que d'autres publications qui fournissent des informations capitales sur les questions d'eau douce pourraient servir à promouvoir l'Année. Le Rapport sur les perspectives mondiales en matière d'environnement que le PNUE établit pour le Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu en 2002, donnera un aperçu de la situation des ressources hydriques régionales et mondiales et des mesures mises en oeuvre pour contrecarrer les menaces qui pèsent sur elles. Des numéros spéciaux de *Natural Resources Forum*, du *Natural Resources Newsletter*, de *l'International Rivers and Lakes newsletter* et du *Bulletin de l'OMM* devraient être publiés en 2003 dans le cadre de l'Année internationale.

VIII. Aspects financiers

29. La question des ressources en eau douce présente un intérêt universel. Les appels de fonds au titre de l'Année internationale de l'eau douce seront donc adressés à toutes les parties prenantes, telles que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les fondations privées. En raison de l'intérêt politique accru qu'elles suscitent, les activités liées à ces ressources ont bénéficié d'un soutien financier plus important au cours des dernières années de la part de diverses sources. Un certain nombre de pays qui pourraient être des donateurs potentiels participent activement à la promotion de l'exploitation et de la gestion

durables de ces ressources. Des appels leur seront donc lancés ainsi qu'à d'autres donateurs éventuels.

30. Les fondations publiques, le secteur privé et les organisations non gouvernementales seront également sollicités. Un concours international d'art et une vente aux enchères de tableaux ayant l'eau pour thème sont envisagés par des particuliers afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement de projets hydrauliques dans les pays en développement. La commercialisation de produits fabriqués sous licences tels que disques compacts et t-shirts frappés du logo de l'Année ou en arborant le thème est également envisagée. Il a également été proposé de faire organiser des concerts par des fondations publiques avec le soutien du secteur privé et d'organisations non gouvernementales afin de recueillir des fonds qui permettraient de financer des projets dans les pays en développement.

31. Le système des Nations Unies devrait pouvoir contribuer à la collecte de fonds par divers moyens et projets, notamment la production et la vente de timbres sur le thème de l'eau douce.

32. Le produit de ces ventes pourrait servir notamment à financer des campagnes de sensibilisation et à enrichir les programmes scolaires consacrés à la conservation et à la gestion des ressources en eau dans les pays en développement, sur leur demande, dans le cadre de l'Année internationale de l'eau douce.

IX. Quelques résultats escomptés

33. L'Année internationale de l'eau douce devrait être l'occasion de lancer des activités visant à promouvoir la mise en valeur et la gestion durables des ressources en eau bien au-delà de 2003. Elle devrait s'appuyer sur des méthodes participatives et mettre à contribution l'ensemble des parties prenantes. Par ailleurs, il faudrait :

a) Sensibiliser davantage le public à l'importance que revêt l'eau pour la vie humaine et la nature ainsi qu'à la nécessité de recourir à des méthodes de mise en valeur et de gestion durables des ressources en eau;

b) Élaborer des projets de recherche et de développement à long terme pour des questions d'une importance capitale comme l'utilisation rationnelle et l'allocation des ressources hydrauliques rares et parta-

gées, une meilleure compréhension des écosystèmes aquatiques;

c) Faciliter la formulation de politiques adéquates en matière de mise en valeur et de gestion viables des ressources en eau aux niveaux international et national;

d) Multiplier les activités visant à renforcer les moyens de subsistance des populations locales. Ces activités devraient mettre l'accent sur le recours à des approches participatives et cibler des groupes vulnérables comme les femmes, les enfants, les groupes à faible revenu, les populations autochtones, les habitants des zones arides.

X. Étapes suivantes

34. L'important sera de continuer sur la lancée du présent rapport et de raffermir les liens qu'entretiennent les entités du système des Nations Unies, les gouvernements, le secteur privé et les membres de la société civile dans le domaine des ressources en eau. La vingt-deuxième session du Sous-Comité des ressources en eau qui aura lieu en septembre 2001 sera une excellente occasion d'examiner plus avant les différentes options possibles quant au choix du thème, au financement, aux résultats escomptés et à la répartition des tâches. Un rapport intérimaire sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

² Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Convention sur la diversité biologique* (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, No 33480.

⁴ A/AC.237/18 (Part II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.